

NOTENWECHSEL ZWISCHEN DER SOWJETUNION UND RUMÄNIEN ÜBER DIE ABTRETUNG BESSARABIENS UND DER NÖRDLICHEN BUKOWINA VOM 26.–28. JUNI 1940.

Echange de notes entre l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et la Roumanie relatif à la cession de la Bessarabie et de la Bukovine du Nord (Moscou, les 26, 27 et 28 juin 1940).

a) Note der Sowjetregierung an den rumänischen Gesandten in Moskau vom 26. Juni 1940.

Note du Gouvernement Soviétique, présentée au Ministre roumain à Moscou dans la nuit du 26 au 27 juin 1940.

„En 1918 la Roumanie, profitant de la faiblesse militaire de la Russie, a détaché de l'Union Soviétique (la Russie) une partie de son territoire, la Bessarabie, violant ainsi l'unité séculaire de la Bessarabie, peuplée principalement d'Ukrainiens, avec la République Ukrainienne.

L'Union Soviétique n'a jamais accepté le fait de l'annexion par la force de la Bessarabie. Le Gouvernement Soviétique l'a déclaré plus d'une fois, ouvertement, devant le monde entier. Aujourd'hui que la faiblesse militaire de l'U. R. S. S. appartient au passé et que la situation internationale qui s'est créée demande la solution rapide des questions héritées du passé, pour pouvoir enfin établir les bases d'une paix solide entre les nations, l'U. R. S. S. considère nécessaire et opportun, dans l'intérêt de l'établissement de la vérité, d'entreprendre, de commun accord avec la Roumanie, la solution immédiate de la question du retour de la Bessarabie à l'Union Soviétique.

Le Gouvernement Soviétique considère que la question de la restitution de la Bessarabie est organiquement liée à celle de la transmission à l'U. R. S. S. de cette partie de la Bukovine dont la population est liée, dans sa grande majorité, à l'Ukraine Soviétique, tant par la communauté de leurs destinées historiques que par la communauté de langue et de composition nationale. Un pareil acte serait d'autant plus juste que la transmission de la partie Nord de la Bukovine à l'U. R. S. S. pourrait représenter, dans une mesure insignifiante, il est vrai, un moyen de dédommagement pour la grande perte qui a été causée à l'U. R. S. S. et à la population de la Bessarabie par 22 ans de domination roumaine dans cette province.

Le Gouvernement de l'U. R. S. S. propose au Gouvernement Royal de Roumanie:

1. De restituer à tout prix la Bessarabie à l'Union Soviétique.
2. De transmettre à l'Union Soviétique la partie Nord de la Bukovine avec les frontières conformes à la carte ci-jointe.

Le Gouvernement Soviétique exprime l'espoir que le Gouvernement Roumain acceptera les présentes propositions de l'U. R. S. S. et que ce fait rendra possible la solution pacifique du conflit prolongé entre l'U. R. S. S. et la Roumanie.

Le Gouvernement Soviétique attend la réponse du Gouvernement Royal Roumain dans le courant de la journée du 27 juin 1940”.

b) Antwortnote der rumänischen Regierung vom 27. Juni 1940.

Note responsive du Gouvernement Roumain, en date du 27 juin 1940.

„Le Gouvernement de l’U. R. S. S. a adressé au Gouvernement Roumain une note qui a été remise le 26 juin 1940, à 10 h. du soir, par S. E. M. Molotov, Président du Conseil des Commissaires du Peuple de l’Union Soviétique et Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères, à S. E. M. Davidesco, ministre de Roumanie à Moscou.

Etant animé du même désir que le Gouvernement Soviétique de résoudre par des moyens pacifiques toutes questions qui pourraient produire une mésentente entre l’U. R. S. S. et la Roumanie, le Gouvernement Royal déclare qu’il est prêt à procéder immédiatement et dans l’esprit le plus large à la discussion amicale et d’un commun accord, de toute proposition émanant du Gouvernement Soviétique.

Par conséquent, le Gouvernement Roumain demande au Gouvernement Soviétique de vouloir bien lui indiquer le lieu et la date qu’il désire fixer à cette fin.

Dès qu’il aura reçu une réponse du Gouvernement Soviétique, le Gouvernement Roumain désignera ses délégués et il espère que les conversations avec les représentants du Gouvernement Soviétique auront pour résultat de créer des relations durables de bonne entente et d’amitié entre l’U. R. S. S. et la Roumanie”.

c) Die zweite Note der Sowjetregierung vom 27. Juni 1940.

Deuxième note du Gouvernement Soviétique, en date du 27 juin 1940.

„Le Gouvernement de l’U. R. S. S. considère la réponse du Gouvernement Royal Roumain, en date du 27 juin, comme imprécise, étant donné que dans cette réponse il n’est pas dit nettement que le Gouvernement Roumain accepte la proposition du Gouvernement Soviétique de lui restituer sans retard la Bessarabie et la partie Nord de la Bucovine. Cependant, comme le Ministre de Roumanie à Moscou, Mr. Davidesco, a expliqué que la réponse mentionnée du Gouvernement Royal Roumain signifiait l’accession à la proposition du Gouvernement Soviétique, le Gouvernement Soviétique acceptant cette explication de Mr. Davidesco propose:

1. Dans un délai de quatre jours, commençant à 14 h. (heure de Moscou) le 28 juin, les troupes roumaines évacueront le territoire de la Bessarabie et de la Bucovine.
2. Dans le même laps de temps les troupes soviétiques occuperont le territoire de la Bessarabie et la partie Nord de la Bucovine.
3. Dans le cours de la journée du 28 juin, les troupes soviétiques occuperont les points suivants: Cernautzi, Chishinau, Cetatea Alba.

4. Le Gouvernement Royal Roumain prendra la responsabilité de la conversation et de la non destruction des chemins de fer, des parcs de locomotives de wagons, des ponts, dépôts, aérodromes, entreprises industrielles usines électriques, télégraphes.

5. Une commission sera nommée, composée des représentants des Gouvernements roumain et soviétique, au nombre de deux pour chaque partie, chargée de liquider les questions litigieuses posées par l'évacuation de l'armée roumaine et des institutions de Bessarabie et de la partie nord de la Bucovine.

Le Gouvernement soviétique insiste pour que le Gouvernement roumain reponde aux propositions susmentionnées jusqu'au 28 juin à 12 h. (heure de Moscou).”

d) Antwort der rumänischen Regierung vom 28. Juni 1940 auf die zweite Note der Sowjetregierung.

Réponse du Gouvernement Roumain à la deuxième Note soviétique, en date du 28 juin 1940.

„Le Gouvernement Roumain, dans le but d'éviter les suites graves qu'auraient le recours à la force et l'ouverture des hostilités dans cette partie de l'Europe, se voit contraint d'accepter les conditions d'évacuation spécifiées dans la réponse soviétique.

Le Gouvernement Roumain désirerait cependant que les délais fixés par les points 1 et 2 soient prolongés, étant donné que l'évacuation des territoires serait extrêmement difficile à mener à bien en quatre jours, par suite des pluies et des inondations qui ont détérioré les voies de communication.

La Commission mixte instituée au point 5 pourrait discuter et résoudre cette question.

Les noms des représentants roumains dans ladite Commission seront communiqués dans le courant de la journée.”

Quelle: Bruns, Viktor (Hrsg.): Politische Verträge. Eine Sammlung von Urkunden, Bd. III, Berlin 1940, S. 1276-1279.